

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Solvant de trempage
- **Code du produit** 986 H
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation**
 SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
 KECK-CHIMIE
 Zone-Industrielle B.P.6
 F-67340 Ingwiller
- **Service chargé des renseignements :**
 Département sécurité du produit
 e-mail: sdb@keck-chemie.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
 Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
 Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT SE 2 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20/21/22-40-68/20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F; Facilement inflammable

R11: Facilement inflammable.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 1)

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

Dans l'espace gazeux des récipients fermés, peuvent s'accumuler les vapeurs des solvants inflammables, particulièrement sous l'action de la chaleur. C'est pourquoi, tenir éloigné de toute flamme ou source d'étincelles.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

Xn Nocif

F Facilement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dichlorométhane

diméthoxyméthane

méthanol

· **Phrases R:**

11 Facilement inflammable.

20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

· **Phrases S:**

3 Conserver dans un endroit frais.

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.



SECTION 3: Composition/informations sur les composants



· **3.2 Mélanges**

CAS: 109-87-5

EINECS: 203-714-2

diméthoxyméthane

 Xi R43;  F R11

 Flam. Liq. 2, H225;  Skin Sens. 1, H317

50-100%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

		(suite de la page 2)
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9 Reg.nr.: 02-2119752537-31-xxxx	dichlorométhane ☒ Xn R40 Carc. Cat. 3 ☒ Carc. 2, H351	25-50%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<5%

· **Description :**

Mélange de solvants.

Produit de nettoyage.

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2	diméthoxyméthane ☒ Xi R43; ☒ F R11 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Skin Sens. 1, H317	50-100%
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9 Reg.nr.: 02-2119752537-31-xxxx	dichlorométhane ☒ Xn R40 Carc. Cat. 3 ☒ Carc. 2, H351	25-50%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ☒ Xn R48/20-63-65; ☒ Xi R38; ☒ F R11 R67 Repr. Cat. 3 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☒ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	<5%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	méthanol ☒ T R23/24/25-39/23/24/25; ☒ F R11 ☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☒ STOT SE 1, H370	<5%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Indications générales :**

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger

Ammener les sujets à l'air frais

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

· **après inhalation :**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 3)

- **après ingestion :**
Rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos et qui est en train de vomir
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Etat maladif
Vertiges
Engourdissement
Migraine
Engourdissement
Etat maladif
- **Indications destinées au médecin :** traitement symptomatique
- **Risques** Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
les vapeurs sont plus lourdes que l'air
Gaz hydrochlorique (HCl)
Phosgène
chlore
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres produits toxiques n'est pas à exclure
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 4)

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Utiliser des appareils résistant aux solvants

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec la peau

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Porter des chaussures à semelles conductrices

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

Tenir à l'abri de la chaleur.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir une cuve au sol sans écoulement

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Additional advices: 'American Petroleum Institute 2003' (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) or in 'National Fire Protection Agency 77' (Recommended Practice on Static Electricity) or in 'CENELEC CLC/TR 50404' (Electrostatics - Code of practice for the avoidance of hazards due to static electricity)

· **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 5)

- Stocker au frais
- **Température de stockage recommandée** : 5 - 30°C
- **Classe de stockage** :
3A (flammable liquids)
6.1A (flammable toxic substances)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** :
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

109-87-5 diméthoxyméthane (50-100%)

VME (France)	3100 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	-----------------------------------

75-09-2 dichlorométhane (25-50%)

VME (France)	Valeur momentanée: 350 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 180 mg/m ³ , 50 ppm C3
--------------	---

108-88-3 toluène (<5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 192 mg/m ³ , 50 ppm R3
--------------	---

STEL (ELV) (Union Européenne)	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm
TWA (ELV) (Union Européenne)	192 mg/m ³ , 50 ppm

67-56-1 méthanol (<5%)

VME (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (12)
IOELV (Union Européenne)	260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

64-17-5 éthanol (≤0,1%)

VME (France)	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

- **DNEL** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **PNEC** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indications complémentaires** :
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
TRGS 900 - "Threshold limit values"

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Equipement de protection individuel** :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Protection préventive de la peau par un onguent
- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute inhalation et tout contact avec la peau
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- Eviter tout contact prolongé et intensif avec la peau
- Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

· **Protection respiratoire** :

- Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 6)

Filtre AX.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,5 mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**

Caoutchouc fluoré (Viton)

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en tissu épais

Gants en cuir

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

· **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : incolore

· **Odeur :** de solvant

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : 40°C

· **Point d'éclair :** -18°C

· **Température d'inflammation :** 235°C

· **Température de décomposition :** Non déterminé.

· **Auto-inflammation :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Limites d'explosion :**
inférieure : 13,0 Vol %

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 7)

supérieure :	22,0 Vol %
· Pression de vapeur à 20°C:	475 hPa
· Densité à 20°C:	1,101 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique à 20°C:	11 s (DIN 53211/4)
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	99,9 %
eau :	0,1 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions spontanées aux métaux alcalins
Dégagement de peroxydes
Dégagement possible de mélanges inflammables dans l'air en cas de réchauffement au - dessus du point d'inflammation et / ou de pulvérisation ou d'atomisation
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:**
agents d'oxydation
zinc
Acides
lessives alcalines
aluminium
métaux alcalins
isocyanates
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
chlore
phosgène

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

109-87-5 diméthoxyméthane

Oral	LD ₅₀	5620 mg/kg (rattus)
------	------------------	---------------------

75-09-2 dichlorométhane

Oral	LD ₅₀	2136 mg/kg (rattus) (67/548/EWG, App. V, B.1)
------	------------------	---

Dermique	LD ₅₀	> 2000 mg/kg (rattus) (OECD-Prüfrichtlinie 402)
----------	------------------	---

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 8)

Inhalatoire	LC ₅₀	(6h) 52 mg/l (rattus)
	LD ₅₀	1600 (rattus) (67/548/EWG, App. V, B.1)
67-56-1 méthanol		
Oral	LD ₅₀	13000 mg/kg (rattus)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

- **des yeux :**

75-09-2 dichlorométhane		
Effet d'irritation des yeux	+	(-)

- **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
Risque possible d'altération de la fertilité.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

75-09-2 dichlorométhane	
EC ₃ -Bakterientoxizität	(16h) 500 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>) (Zellvermehrungshemmtest)
EC ₅₀ -Bakterientoxizität	ICo(16h) 500 mg/l (<i>Pseudomonas putida</i>)
EC ₅₀ -Daphnientoxizität	(48h) 220 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
IC ₅₀ -Algentoxizität	(96h) 660 mg/l (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (96h) >660 mg/l (<i>Selenastrum capricornutum</i>)
LC ₅₀ -Fischttoxizität	(96h) 220 mg/l (bluegill (<i>Lepomis macrochirus</i>)) (Richtlinie 67/548/EWG, Anhang V, C.1) (96h) 193 mg/l (fathead minnow (<i>Pimephales promelas</i>))

- **12.2 Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Degré d'élimination :**

75-09-2 dichlorométhane	
biologische Abbaubarkeit (biodegradation)	(28d) 5-26% (-) (OECD 301 C)

- **Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage



(suite de la page 9)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans le fût métallique vidangé

SECTION 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1992
- **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**
- **ADR** 1992 LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A. (MÉTHYLAL, MÉTHANOL)
- **IMDG, IATA** FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (METHYLAL, METHANOL)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR**
- 
- **Classe** 3 (FTI) Liquides inflammables.
- **Étiquette** 3+6.1
- **IMDG, IATA**
- 
- **Class** 3 Flammable liquids.
- **Label** 3+6.1
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- **Polluant marin :** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 336
- **No EMS :** F-E,S-D

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 11)

- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
TRGS 401 "Risks resulting from skin contact - identification, assessment, measures"
TRGS 612 "Substitute substances, substitute processes and restrictions on the use of methylene chloride-based paint strippers"
TRGS 500: precautions: minimum standards
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 Toxique par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
-
- R11 Facilement inflammable.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R38 Irritant pour la peau.
R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R40 Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Service établissant la fiche technique : Laboratoire

· Contact :

Monday - Friday 9 a.m. - 4 p.m.,
Mr. Eric Zimmer Tel.: +49 6331 537 170
 Fax.: +49 6331 537 211

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
LC₅₀: lethal concentration for 50 percent of the animals or plants used for testing
LD₅₀: lethal dose for 50 percent of the animals used for testing
LD₀: lethal concentration for 0 percent
LD₀: lethal dose for 0 percent
nb / n.b. : not determined
theoret. O₂-Bedarf: theoretical oxygen demand
AOX: adsorbable organically bound halogens
TRGS: technische Regeln für Gefahrstoffe (technical rules for dealing with dangerous substances)
Merkblatt BG-Chemie: datasheet of the "Berufsgenossenschaft Rohstoffe und chemische Industrie" (former: "Berufsgenossenschaft Chemie") (German insurance in case of accidents at work)

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.04.2012

Révision: 10.04.2012

Nom du produit Solvant de trempage

(suite de la page 12)

*n.a.: non applicable**(derived fr.data f.similar substances,intern.rep.) = derived from data from tests with similar substances, internal reports, not published**n.v.: not available**Susp.: suspension**H: le produit est résorbant par la peau**Algentoxizität: toxicity for algae**Bakterientoxizität: toxicity for bacteria**Daphnientoxizität: toxicity for Daphnia**Fischtoxizität: toxicity for fishes**biologische Abbaubarkeit: biodégradation**Halbwertszeit: half-life**** Données modifiées par rapport à la version précédente**